



# Le Christophien

BULLETIN MUNICIPAL



# Les Cuisines Bois-Francs Inc.

Marco Tessier & Francine Biron

RRQ: 1356-9132-95

## Cuisinistes depuis 1974

Cuisinistes de père en fils et fiers de l'être. Notre but ultime, créer votre rêve!



### Résidentiel - Commercial

Conception - Fabrication haut de gamme  
Finition complète à notre usine - Installation

819 357-9316

cuisinesbf@videotron.ca

401, avenue Pie X  
Saint-Christophe d'Arthabaska  
(Québec) G6R 0M5

**Soumission Gratuite**



- MÉCANIQUE GÉNÉRALE
- VENTE DE VÉHICULES
- DÉBOSELAGE ET PEINTURE

Débosselage sans peinture  
Soudure plastique  
9 véhicules de courtoisie  
Réparation de carrosserie garantie à vie

**Garage Jean-Paul Poisson**

819 357-8899

1 888 630-6748

**STEVE POISSON**

Propriétaire

Cell.: 819-350-3099

100, rue Laurier Ouest  
Victoriaville (Québec) G6S 0G5

[garagejppoison.ca](http://garagejppoison.ca)



Moulures et boiseries  
architecturales

Simoneau inc.

MOULURES D.SIMONEAU  
DONNE DU CACHET  
À MA DEMEURE

Produits architecturaux

Reproduction de moulures anciennes

Fabrication de plancher

Fabrication de planches murales

Revêtements extérieurs

Service de planage

Fabrication de lattes breezes pour séchoir



12, rue du Commerce, Saint-Christophe-d'Arthabaska, QC G6R 0E8

Tél. 819 357-7904

Fax. 819 357-9010 | [info@mouluressdsimoneau.com](mailto:info@mouluressdsimoneau.com)

[www.mouluressdsimoneau.com](http://www.mouluressdsimoneau.com)

**USINAGE**  
BOIS-FRANCS

Kevin Thibodeau · Alexandre Gaudet  
Propriétaires

425, avenue Pie X  
Saint-Christophe-d'Arthabaska  
(Québec) G6R 0M6

[USINAGEBOISFRANCS.COM](http://USINAGEBOISFRANCS.COM)

**FABRICATION  
RÉPARATION  
SOUDURE**

**INDUSTRIEL  
COMMERCIAL  
AGRICOLE**

**TÉL.: 819 357-3560**



**Réalisez vos  
transactions du  
quotidien en un  
claquement de doigts**

Payer la gardienne par virement  
Interac ou déposer un chèque  
avec son appareil mobile, voilà  
autant de façons de réaliser  
vos transactions du quotidien  
facilement et rapidement  
grâce aux solutions numériques  
Desjardins.

Retrouvez-les sur AccèsD Internet  
ou mobile ou informez-vous en caisse  
pour obtenir un accompagnement.

Desjardins  
Caisse des Bois-Francs



# Conseil Municipal

**Michel Larochelle** : Maire

**Johanne Therrien**

Conseillère – district no. 1

**Bertrand Martineau**

Conseiller – district no. 2

**Diane L. Gagnon**

Conseillère – district no. 3

**Simon Arsenault**

Conseiller – district no. 4

**Dominique Blanchette**

Conseillère – district no. 5

**Réjean Arsenault**

Conseiller – district no. 6

## ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

**Katherine Beaudoin**, avocate

Directrice générale et secrétaire-trésorière

[directiongenerale@saint-christophe-darthabaska.ca](mailto:directiongenerale@saint-christophe-darthabaska.ca)

**Gabrielle Bergeron**

Adjointe administrative

[secadjoint@saint-christophe-darthabaska.ca](mailto:secadjoint@saint-christophe-darthabaska.ca)

**Véronique Tétrault**, urbaniste

Responsable du département d'urbanisme

(lundi, mardi, mercredi et jeudi)

[permis@saint-christophe-darthabaska.ca](mailto:permis@saint-christophe-darthabaska.ca)

**Yves Gosselin**

Inspecteur de la voirie

**Stéphane Proulx**

Journalier à la voirie

[voirie@saint-christophe-darthabaska.ca](mailto:voirie@saint-christophe-darthabaska.ca)

## FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Vendredi saint 10 avril,  
lundi de pâques 13 avril,  
et fête des Patriotes 18 mai.

## SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

### MOIS

Mars  
Avril  
Mai  
Juin  
Juillet  
Août  
Septembre  
Octobre  
Novembre  
Décembre

### SÉANCES - 19 h 30

Lundi 2 mars  
Lundi 6 avril  
Lundi 4 mai  
Lundi 1<sup>er</sup> juin  
Lundi 6 juillet  
Lundi 10 août  
Mardi 8 septembre  
Lundi 5 octobre  
Lundi 2 novembre  
Lundi 7 décembre



## BUREAU MUNICIPAL

418, avenue Pie-X

Saint-Christophe d'Arthabaska (QC) G6R 0M9

Tél.: 819-357-9031 / Fax: 819-357-9087

[www.saint-christophe-darthabaska.ca](http://www.saint-christophe-darthabaska.ca)

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi

de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30

Le vendredi

de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00



# DEMANDE DE PERMIS : Construction – Rénovation – et autres...

Les occupants qui désirent effectuer les travaux suivants :

- Construction d'un bâtiment;
- Rénovation d'un bâtiment;
- Transformation d'un bâtiment;
- Réparation d'un bâtiment;
- Démolition d'un bâtiment;
- Déplacement d'un bâtiment;
- Affichage;
- Installation septique;
- Forage d'un puits;
- Opération cadastrale;
- Installation d'une piscine;
- Toute autre utilisation du sol;

**doivent obtenir un permis ou certificat auprès de la municipalité en s'adressant à Mme. Véronique Tétréault, urbaniste, au 819-357-9031, du lundi au jeudi.**

Tous ces permis ou certificats sont exigés en vertu de la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité. Les formulaires de demande de permis sont disponibles sur notre site internet [www.saint-christophe-darthabaska.ca](http://www.saint-christophe-darthabaska.ca) (Section permis et certificats, procédure d'obtention). Vous pouvez aussi les obtenir au Centre Administratif situé au 418, avenue Pie X.

**IMPORTANT :** Si vous désirez effectuer des travaux, il est très important de prendre toutes les informations nécessaires **AVANT** de les débiter. Il est tout aussi primordial de prévoir à l'avance **LA DATE DU DÉBUT** des travaux projetés. Il est donc fortement recommandé d'adresser votre demande de permis à la municipalité **au moins quatre semaines** avant le début des travaux. La municipalité dispose de 30 jours, à partir de la date où l'urbaniste reçoit tous les documents requis pour effectuer l'analyse, pour délivrer un permis ou un certificat.

## SAVIEZ-VOUS QUE?

Si vous désirez faire une **VENTE DE GARAGE** vous devez demander un permis à votre municipalité?

**Le permis est gratuit.** Sont autorisées, deux (2) demandes de permis par adresse à l'intérieur d'une même année civile. Si vous nettoyez votre terrain et que vous avez des branches

à faire brûler (**feu de branches**), ou si vous faites un **feu de joie à ciel ouvert** et que le feu n'est pas dans un foyer extérieur, vous devez demander un **permis de brûlage** à votre municipalité. Le permis est **gratuit**. Si le feu est fait dans un poêle (foyer) extérieur, le permis n'est pas nécessaire.

## RAPPEL

La collecte des matières compostables reprendra quotidiennement **à compter du mardi 31 mars**. Afin de faciliter la collecte des matières qui auraient pu geler à l'intérieur du bac brun en raison de la saison froide, assurez-vous de bien secouer votre bac pour bien détacher tous les éléments des parois avant de le placer en bordure de la rue.

## AVIS IMPORTANT

Tout citoyen qui se questionne sur la présence d'un fossé ou d'un cours d'eau ou qui désire effectuer une demande d'entretien et d'aménagement du cours d'eau doit contacter l'urbaniste de sa municipalité qui, dans un premier temps, devra effectuer quelques vérifications, avant de transmettre le tout à la MRC dans le but d'obtenir les autorisations nécessaires pour procéder à la réalisation de travaux.

À noter qu'il n'est pas nécessaire d'obtenir une autorisation afin d'effectuer des travaux d'enlèvement de débris comme un pneu ou une branche d'arbre, à condition qu'il n'y ait pas de travaux de creusage dans le littoral. Si la MRC d'Arthabaska constate une obstruction à la libre circulation de l'eau, il y aura demande de correctif auprès du propriétaire du terrain, le tout pouvant aller jusqu'à l'imposition d'une amende.

Si toutefois, vous vous interrogez en lien avec un cours d'eau, n'hésitez pas à contacter la municipalité.

Les résidentes et résidents qui désirent obtenir plus d'information en lien avec la gestion des cours d'eau sont invités à consulter le site Web de la MRC d'Arthabaska, au [www.mrc-arthabaska.qc.ca](http://www.mrc-arthabaska.qc.ca), ou composer le 819-752-2444.

## ABRI D'HIVER TEMPORAIRE POUR AUTOMOBILE

Veuillez noter que tout abri temporaire pour automobile **peut être installé du 15 octobre au 15 avril**. Advenant le cas où l'abri n'est pas défait au complet (incluant la structure) en date du 15 avril, les contrevenants sont passibles d'une **amende** minimum de **1 000 \$**. Le maximum autorisé est de deux (2) abris saisonniers par terrain.



**Merci pour votre collaboration !**

## AVIS À TOUS LES RÉSIDENTS :

Une Politique de prévention et de nettoyage des routes lors de travaux agricoles est en vigueur sur le territoire de la Municipalité.

Advenant le cas où vous voyez des panneaux avec la mention « Travaux agricoles en cours » ou des balises (cône orange), dans les rangs de Saint-Christophe d'Arthabaska, cela indiquera qu'il risque d'y avoir la présence de boues et que la chaussée peut être glissante. Soyez prudents et respectez la signalisation en diminuant la vitesse, afin d'éviter les accidents et les drames humains.

Soyez assurés que l'agriculteur qui sera responsable des dépôts de boues, ou toute autre matière, effectuera un nettoyage de la chaussée dans les plus brefs délais afin de ne pas mettre la sécurité de la population en danger.



Encore cette année, la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska a signé une entente de service avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA), effective pour l'année 2020.

Pour déposer une plainte en lien avec un animal, vous devez appeler directement la SPAA. Soyez assurés que les plaintes sont traitées de façon confidentielle. La gestion des licences et l'accueil des animaux au refuge sont aussi des services offerts par la SPAA.



## VOICI LES COORDONNÉES :

### SPAA

691, rue de l'Acadie, Victoriaville, G6T 1T9  
Tél. : 819-758-4444 | [www.spaavic.com](http://www.spaavic.com)

**NOUVEAUTÉ :** La Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska est fière d'informer sa population que le centre administratif du 418 avenue Pie-X deviendra, à partir de mars 2020, un point de dépôt officiel pour le recyclage des matières suivantes : les piles rechargeables et à usage unique, les cartouches d'imprimante laser et à jet d'encre ainsi que les stylos, surligneurs, marqueurs et porte-mines.

## PROGRAMME DE RECYCLAGE BUREAU EN GROS

### DÉCHETS ACCEPTÉS



## MIRA RÉCUPÈRE VOS CARTOUCHES D'IMPRIMANTES

### UN GESTE POUR MIRA MAIS AUSSI POUR LA PLANÈTE

CARTOUCHES D'IMPRIMANTES LASER ET À JET D'ENCRE

TELEPHONES CELLULAIRES

*Mira et la planète vous remercient*  
**1 800 799-6472**  
[www.mira.ca](http://www.mira.ca)

## CLINIQUE D'IMPÔTS 2019

Le Regroupement des Sans-Emploi de Victoriaville offre son service de Clinique d'impôts aux personnes à faible revenu de la MRC d'Arthabaska.

Prenez note qu'il s'agit d'un service provenant du Programme des bénévoles des agences de revenus du Canada et du Québec et que certaines conditions s'appliquent :

- a. Un adulte seul ayant un revenu annuel de 35 000\$ et moins.
- b. Un couple sans enfant ayant un revenu annuel de 45 000\$ moins.
- c. Un adulte et un enfant ayant un revenu annuel de 45 000\$ et moins
- d. Chaque enfant additionnel ajoute 2 500\$ au revenu annuel.

Veuillez noter que le programme des bénévoles ne permet pas les **déclarations d'une personne décédée, d'une personne en faillite ou d'un travailleur autonome.**

## RSE

Regroupement des Sans-Emploi de Victoriaville

### VOUS ÊTES ÉLIGIBLES ET INTÉRESSÉS?

- À compter du 17 février 2020, téléphonez au 819-758-6134 pour prendre rendez-vous.
- Une contribution de 10 \$, payable sur place, vous sera exigée.
- Lors de votre rendez-vous, vous devrez vous présenter à la date et à l'heure prévue à nos bureaux situés au 95 rue St-Jean-Baptiste à Victoriaville, G6P 4E7 (voisin du taxi vétéran).
- Votre déclaration sera complétée en votre présence et acheminée immédiatement via internet, vous n'aurez donc pas à vous déplacer de nouveau.

Toute l'équipe est prête à vous recevoir!

95 Saint-Jean-Baptiste, Victoriaville, Québec G6P 4E7  
Téléphone : 819-758-6134 • Télécopieur : 819-604-1112  
Courriel : [rse@rsanemploi.com](mailto:rse@rsanemploi.com)  
**Site Web : <http://rsanemploi.com/com>**



# Informations Diverses



Depuis 1988, la coopérative de soutien à domicile BRIA illumine la vie de ses clients en leur offrant des services professionnels, attentionnés et courtois. Elle participe, entre autres, au soutien à domicile de la population de la MRC d'Arthabaska. BRIA peut aussi venir en aide aux personnes pour qui les tâches ménagères sont devenues un fardeau.

## SERVICES OFFERTS :

**Soutien à domicile aux activités de la vie domestique (AVD) :** Entretien ménager tel que passer l'aspirateur, laver les planchers, faire l'époussetage, nettoyer les salles de bain et la cuisine, etc. À l'occasion, faire la lessive, le repassage, la préparation des repas et de l'accompagnement pour les courses.

**Soutien à domicile aux activités de la vie quotidienne (AVQ) :** Soins à la personne tels que les soins d'hygiène, l'aide au lever et au coucher, l'aide à l'habillement, l'aide à l'alimentation, l'aide aux transferts, le changement de protection, la présence/surveillance (répit), etc.

La coopérative BRIA est une entreprise d'économie sociale en aide à domicile accréditée par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Cette accréditation permet d'offrir à nos clients un programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD). Informez-vous dès maintenant sur votre admissibilité à ce programme.

702, boul. des Bois-Francis sud bureau 100,  
Victoriaville (Québec) G6P 5W6  
(819) 260-1750 • info@coopbria.ca



## PROGRAMME DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES DANS LA MRC D'ARTHABASKA



### HAUTE SAISON 2020

La haute saison s'échelonne du 4 mai au 13 novembre 2020 inclusivement. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant à une vidange supplémentaire dans la semaine du 4 au 8 mai en communiquant avec votre municipalité.

Les vidanges des fosses septiques des résidences permanentes sont déjà planifiées une fois tous les deux ans. Si cela suffit, vous n'avez pas besoin de vous inscrire à une vidange supplémentaire.

Si la vidange de votre fosse est prévue en 2020, vous recevrez un avis postal. Il est aussi possible de connaître le moment de la vidange grâce à l'outil « QUAND AURA LIEU MA VIDANGE » disponible sur notre site internet au [gesterra.ca/fosses](http://gesterra.ca/fosses).

Pour obtenir les tarifs de haute et de basse saison, veuillez communiquer avec votre municipalité.

Chaque année, la haute saison commencera la semaine du premier lundi de mai et se terminera la semaine du deuxième lundi de novembre. Une semaine étant du lundi au vendredi inclusivement.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à vous adresser à votre municipalité!





## JOURNÉE DE DISTRIBUTION GRATUITE DU « COMPOST EN VRAC » ET DES ARBRES

**MAI**  
MOIS DE L'ARBRE  
ET DES FORÊTS

**LE BOIS, ENRACINÉ  
DANS NOTRE QUOTIDIEN**



\*Gesterra, en collaboration avec la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, désirent remercier tous ceux et celles qui ont participé à la collecte des matières organiques mise en place dans notre municipalité. Par ce geste, vous contribuez concrètement à réduire les effets négatifs de la gestion des déchets sur l'environnement. N'oubliez pas que le compost est un engrais et que les végétaux ne peuvent y être plantés directement.

- \*De plus, MAI étant le mois de l'arbre et des forêts, la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska aura le privilège encore cette année de recevoir des arbres à donner à ses citoyens. Les essences d'arbres à donner seront choisies et déterminées par l'Association Forestière du sud du Québec (AFSQ) en tenant compte du sol et du climat de notre territoire.
- **NOUS VOUS DONNONS DONC RENDEZ-VOUS AU CENTRE ADMINISTRATIF  
418, AVENUE PIE X, LE SAMEDI 16 MAI 2020.**
- **La distribution est prévue de 9h à 12h.**
- **IL SERA TRÈS IMPORTANT DE VENIR VOUS ENREGISTRER À LA TABLE À L'ENTRÉE DE L'ENTREPÔT AVANT D'ALLER CHERCHER VOTRE COMPOST en montrant une preuve de résidence, comme votre compte de taxes ou permis de conduire.**
- **VENEZ AVEC VOTRE REMORQUE OU APPORTEZ VOS SACS OU CONTENANTS POUR LES REMPLIR DE COMPOST et y mettre votre arbre si vous le désirez.**

**Merci de votre compréhension et au plaisir de vous rencontrer!**

**Premier arrivé, Premier servi! Les quantités seront limitées!**

Les arbres sont une gracieuseté du ministère des forêts, de la faune et des parcs.



MUNICIPALITÉ



ST-CRISTOPHE  
d'ARTHABASKA

